

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



ACCIDENTS DU TRAVAIL

46% SONT LIÉS À DES CHUTES

MALADIES RECENSÉES DANS LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

15% SONT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

75% SONT DES ALLERGIES (48% CUTANÉES ET 27% RESPIRATOIRES)



DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En diminuant les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous allez :

- ▶ Réduire l'absentéisme et ses conséquences sur la bonne marche de votre établissement.
- ▶ Améliorer les conditions de travail de vos salariés.
- ▶ Améliorer la qualité du service rendu à vos client(e)s.
- ▶ Améliorer la rentabilité de votre commerce.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.

DIALOGUEZ...

Avec vos fournisseurs :

Pour qu'ils prennent en compte vos contraintes et vous aident à sélectionner les produits les plus sûrs, conformes aux règlements européens,

Et...

Formez vos salariés

A la prévention des risques et à la bonne utilisation des matériels et des équipements de protection.

Votre médecin et son équipe pluridisciplinaire se tiennent à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche de prévention :

- Aide à l'élaboration du DUERP (doc...),
- Conseils dans le choix du matériel, des équipements,
- Informations complémentaires sur les risques liés à l'utilisation des produits (suivi des femmes enceintes ou en âge de procréer).



Scannez et retrouvez-nous



www.spsti2a.com

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET !

Pour toute question, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail

AJACCIO

04.95.10.62.70

BALÉONE

04.95.29.77.05

PROPRIANO

04.95.51.22.31

PORTO-VECCHIO

04.95.70.03.75

BONIFACIO

04.95.25.00.55



SPSTI2A
PRÉVENTION SANTE AU TRAVAIL

membre du réseau

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE



SPSTI2A
PRÉVENTION SANTE AU TRAVAIL

RISQUE CHIMIQUE EN SOIN ET PROTHÉSIE ONGULAIRE



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉ(E)S !

MINIMISER L'EXPOSITION PAR INHALATION



- Pour la pose de prothèse ongulaire, préférer la **TECHNIQUE GEL** (moins émissive).
- Appliquer les produits dans des locaux équipés d'un **SYSTÈME DE VENTILATION GÉNÉRALE** adapté à l'activité.
- Utiliser une table équipée d'un **DISPOSITIF D'ASPIRATION**, de préférence avec un rejet extérieur.
 - ▶ Laisser la zone d'aspiration libre (ex : éviter la serviette qui bouche l'aspiration).
 - ▶ Entretien et changement des filtres régulier.
- Préférer l'utilisation de **POUBELLES SE FERMANT AUTOMATIQUEMENT** et de flacons distributeurs.



Au minimum, lors des opérations de pose/dépose de prothèses ongulaires et de ponçage d'ongles artificiels ou naturels, porter un **masque anti-poussières de type 2**.

Les **masques chirurgicaux**, souvent portés pour des raisons d'hygiène, ne sont pas des protections respiratoires efficaces.



Certains produits que vous utilisez (verniss, dissolvants, résines...) peuvent être à l'origine de pathologies graves, notamment des allergies professionnelles.

Protégez-vous, protégez vos salarié(e)s et protégez vos client(e)s !



MINIMISER L'EXPOSITION CUTANÉE



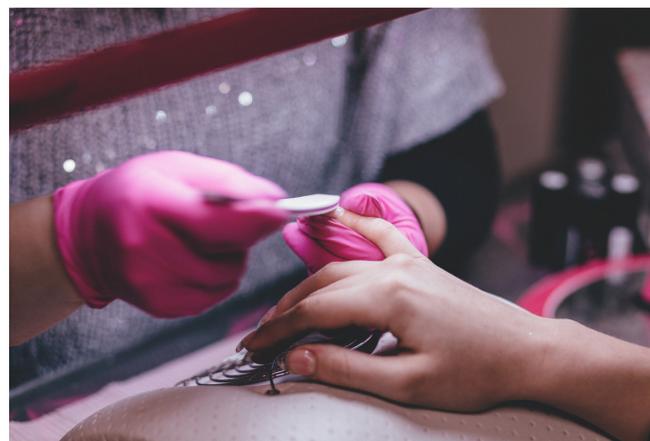
- Porter des **GANTS EN NITRILE** et les changer entre chaque cliente.
- Veiller à la **PROPRETÉ DU MATÉRIEL UTILISÉ** (pinceaux, applicateur, surface de travail).
- Se laver les mains avant et après chaque cliente.



QUELQUES RECOMMANDATIONS...



- ▶ Utilisez les produits les plus sûrs



- ▶ Préservez la qualité de l'air du local de travail

GESTION ET CHOIX DES PRODUITS



- Stocker les produits dans un **ESPACE DÉDIÉ CLOS**, séparé des lieux de repas.
- **MINIMISER LES QUANTITÉS DE PRODUITS** présentes au poste de travail.
- Bien **ÉTIQUETER** et **IDENTIFIER** les contenants lors du reconditionnement des produits.
- S'approvisionner préférentiellement auprès de **DISTRIBUTEURS RECONNUS** pour lesquels les données de sécurité et les pratiques à respecter lors de leur utilisation sont disponibles (éviter les achats sur internet à l'étranger).
- Préférer la **TECHNIQUE GEL** pour la pose de prothèses ongulaires.
- Préférer les produits ne contenant **PAS DE TOLUÈNE**.



- ▶ Equipez vos salarié(e)s : gants, lunettes de protection, masque.



- ▶ Définissez des règles d'hygiène strictes

